



*Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.*

## Brèves n°113

2<sup>ème</sup> trim. 2022

### Jeu-concours 2022 : « nos amis les insectes pollinisateurs »



Dans le cadre de son **Cycle d'Éducation à l'Environnement**, Yvelines Environnement lance chaque année son **jeu-concours** destiné aux jeunes des Yvelines de 3 à 15 ainsi qu'aux foyers d'hébergement du département.

La **remise de prix** a eu lieu au Palais des Congrès de Versailles, avec l'exposition des œuvres primées dans la magnifique salle Mazarin :

<https://www.yvelines-environnement.org/remise-des-prix-2022/>

**Toutes les œuvres primées sont exposées jusqu'au 31 août à la Bergerie nationale de Rambouillet :**

<https://www.yvelines-environnement.org/exposition-ete-2022/>

RV en septembre pour découvrir le prochain thème du Cycle d'Éducation à l'Environnement 2022-2023 !

**Le Domaine de Grignon,  
un Patrimoine français qui reste à sauver  
avec le soutien de tous !**



**« Pour un Centre International au service de  
la transition écologique des systèmes  
agricoles et alimentaires »**

*Par Mathieu BARON, Délégué Général | Grignon 2000*

**Retrouvez la synthèse de ce projet sur notre site :**

**<https://www.yvelines-environnement.org/grignon-2000/>**

Aavre - Note d'informations n° 26 - Juin 2022  
Avec nos amis de l'Association Protection et Environnement du Site de Chevreuse (APESC)

*L'aavre - Association Créée en 1973, régie par la loi de 1901 - N° W782000511*

**Le château de la Madeleine, protecteur de la ville de Chevreuse depuis un millénaire, menacé et menaçant ...**



Cliquez sur ce lien pour accéder au **dossier complet** :  
<https://www.yvelines-environnement.org/chateau-de-la-madeleine/>

## *Des transports en commun non polluants, OUI ..... qui apportent des nuisances sonores, **NON !***



**Les habitants demandent une vitesse maximum de 30 km/h en ville.**

Les essais du tram 13 express entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole ont provoqué la colère des riverains de Bailly et de Noisy-le-Roi. On leur avait promis des "tramways silencieux" et ils ne peuvent pas supporter les bruits émis par les machines qui passent dans chaque sens toutes les dix minutes.

Le dossier soumis à l'enquête d'utilité publique indiquait une vitesse moyenne de 39 km/h sur les 18 kms de trajet.

La SNCF et l'exploitant annoncent des vitesses entre gares, en ville, de 80 km/h. C'est aberrant car les accélérations sont énergivores et génératrices de bruits.

De plus la vitesse excessive provoque de l'insécurité aux traversées des voies.

La population demande que la vitesse sur les quelques kilomètres de traversée urbaines n'excède pas 30 km/h, avec une éco-conduite douce.

<https://www.yvelines-environnement.org/le-tram-13-express/>



## Loi « Climat »

9 mois après l'adoption de la loi « Climat »,  
le premier recul via une consultation en ligne des élus locaux...

### **Loi "Climat" et réduction de l'artificialisation des sols : quels outils pour une mise en œuvre concertée au sein des territoires ?**

*La loi "Climat-résilience" a fait de la protection des sols et des milieux une priorité de l'action publique, en réponse à la forte dynamique de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, qui touche entre 20 000 et 30 000 hectares par an, soit l'équivalent d'un département tous les quinze ans. Les mesures de la loi visent une meilleure prise en compte des conséquences environnementales des actions de construction et d'aménagement sur les sols, en ce qui concerne par exemple leur imperméabilisation, leur potentiel de stockage de carbone ou agronomique, ou en termes de biodiversité, sans pour autant conduire à négliger les besoins des territoires en matière d'implantation d'entreprises, d'habitat ou d'infrastructures.*

*D'ambitieux objectifs chiffrés de réduction de l'artificialisation des sols ont été fixés par la loi "Climat-résilience" : ils doivent être traduits, au cours des prochains mois, par les politiques régionales et locales d'urbanisme. Pour les mettre en œuvre, l'accompagnement des collectivités par les services de l'État et la prise en compte des spécificités de chaque territoire seront essentiels.*

*Le Sénat propose aux élus de tous les niveaux de collectivités de partager leur regard sur la mise en œuvre de cette réforme via sa plateforme de consultation en ligne, afin, notamment, d'identifier et de résoudre les difficultés rencontrées dans le déploiement territorial de l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN).*

*De l'évolution des documents d'urbanisme à l'impact sur les permis de construire, en passant par les moyens à la disposition des élus pour valoriser les friches ou « désartificialiser » les sols, le Sénat se met à votre écoute pour recueillir vos témoignages.*

<https://participation.senat.fr/loi-climat-et-r%C3%A9duction-de-l%E2%80%99artificialisation-des-sols-quels-outils-pour-une-mise-en-%C5%93uvre>

## ***Modification de la liste des projets soumis à évaluation environnementale***

En vertu de l'article R. 122-2 du code de l'environnement « les projets relevant d'une ou plusieurs rubriques énumérées dans le tableau annexé au présent article font l'objet d'une évaluation environnementale, de façon systématique ou après un examen au cas par cas, en application du II de l'article L. 122-1, en fonction des critères et des seuils précisés dans ce tableau ».

Le Premier ministre vient d'édicter un décret qui modifie la rubrique 30 du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement qui vise les installations de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), les installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc à l'exception des installations sur ombrières.

**Décret n° 2022-970 du 1er juillet 2022** portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et aux installations de combustion moyennes.

*La lettre du développement durable du 3 juillet 2022*

Nos forêts :

 Office National des Forêts

Vous retrouvez sur notre site les informations concernant notamment :

- **la forêt domaniale de Meudon :**  
<https://www.yvelines-environnement.org/foret-de-meudon/>
- **la forêt domaniale de Versailles :**  
<https://www.yvelines-environnement.org/onf-versailles/>
- **la forêt domaniale de Rambouillet :**  
<https://www.yvelines-environnement.org/rambouillet/>



**Notre colline : La Revanche**

<https://www.yvelines-environnement.org/la-colline-de-la-revanche/>

## Les centres de stockage de données



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Les centres de  
stockage de données

Eclairages 2022

MRAE

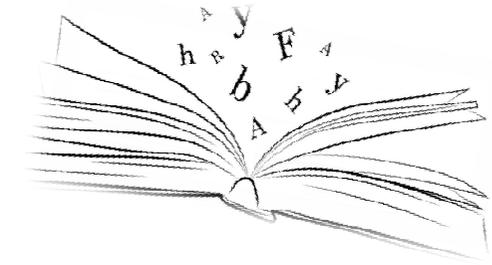
Ile-de-France

Mission Régionale d'Autorité environnementale

Revue très intéressante de la **Mission  
Régionale d'Autorité** environnementale

Cliquez sur ce lien :

[http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/eclairages\\_2022\\_mra-e-idf-centres\\_stockage\\_de\\_donnees\\_web.pdf](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/eclairages_2022_mra-e-idf-centres_stockage_de_donnees_web.pdf)



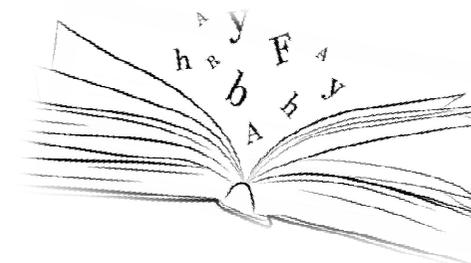
**DÉCOUVREZ LA NOUVELLE ÉDITION DE :**



*Gérard GROLLEAU  
est administrateur  
d'Yvelines Environnement*

**Lien vers notre site >>>**

<https://www.yvelines-environnement.org/recueillir-et-soigner/>



DÉCOUVREZ LA NOUVELLE REVUE DE NOTRE PARTENAIRE :



# INRAE

En cliquant sur ce lien >>>

<https://www.yvelines-environnement.org/ressources/>

*Bel été à toutes et tous !*

*Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet :*  
<https://www.yvelines-environnement.org/>